



Association
Sécurité Est Lausannois

Comité de direction
p.a. Police Est Lausannois
rue de la Poste 9
Case postale 365
1009 Pully

Préavis **N°7 - 2016** du Comité de direction au Conseil intercommunal

Compétences des dépenses financières du Comité de direction en matière de crédits complémentaires pour la législature 2016-2021

Responsabilité(s) du dossier :

- **Jean-Marc Chevallaz, président du Comité de direction**

Pully, le 1^{er} novembre 2016

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

1. Objet du préavis

La Loi sur les communes à son chapitre III, section I, « attributions de la Municipalité » (par analogie le Comité de direction selon art. 114 « Droit applicable »), mentionne à l'art. 44 al. 3 la contrainte de l'engagement financier dans le cadre du budget, sous réserve des autres autorisations données par le Conseil. Le Comité de direction sollicite l'autorisation d'engager des dépenses complémentaires jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 par cas pour la suite de la législature 2016-2021.

L'octroi d'une telle autorisation est indispensable si l'on veut permettre à l'autorité exécutive de liquider rapidement certaines affaires urgentes. De plus, cette délégation de compétence dispense le Conseil intercommunal de l'obligation de s'occuper de cas d'une importance mineure. Cette mesure permet également de parer à des complications et retards pouvant être préjudiciables au fonctionnement du service. Il est bien entendu que si la délégation de pouvoirs sollicitée lui était accordée, le Comité de direction en ferait usage dans un esprit de saine gestion des deniers publics et de stricte économie.

2. Conclusion

Fondé sur ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association «Sécurité Est lausannois»

1. vu le préavis No 07-2016, relatif aux compétences financières du Comité de direction en matière de crédits complémentaires pour la suite de la législature 2016-2021 ;
2. vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;

décide

1. d'accorder au Comité de direction de l'Association "Sécurité Est Lausannois" une autorisation arrêtant la limite des crédits complémentaires à CHF 50'000.- par cas, pour la suite de la législature 2016-2021.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 1^{er} novembre 2016.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

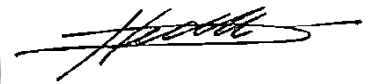
Le président



J-M Chevallaz



Le secrétaire



D-H Weber